



**TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.**

## **Mesdames et Messieurs les ATSEM**

Lors d'une réunion d'information ouverte aux ATSEM syndiqué-e-s CGT, un certain nombre de questions ont été posées.

Ainsi, comme l'indique la charte des ATSEM et le protocole d'accord de 1997, les ATSEM ont **6 jours de grand nettoyage (GN)**, **2 jours de pré-rentrée (PR)** et **5 jours de préparations éducatives (JPE)** + 2 à 4 jours de concertation dans la limite du temps de travail annuel (1495,25h+7h de solidarité) organisés librement par les secteurs de vie éducative.

### **Cela suffit amplement,**

**Nos journées, semaines et mois sont intensifs, nos missions auprès des enfants, des familles, des enseignants, des partenaires, le sont également.**

Les concertations rajoutées pour compenser un calendrier scolaire légèrement moins important que le temps de travail préconisé sont déjà de trop.

Alors qu'en est-il du calendrier 2011 qui laisse apparaître un amalgame entre les jours de grand nettoyage et ceux de « concertation compensation », qui plus est nous fait reprendre le 22 août, soit 3 jours plus tôt qu'en 2010 ?

### **Le service aurait il une idée en tête !?!**

À cela s'ajoutent les difficultés d'organisation et d'encadrement des accueils périscolaires, générées par les non remplacements des animateurs NAP (chez eux aussi les conditions de travail semblent être difficiles).

De plus, la mise en place d'un stage obligatoire pour l'ensemble des ATSEM sur les techniques d'animation ne peut que nous interpeller.

Y aura-t-il encore des animateurs dans les années à venir ? Et si non, comment sera organisé le travail des ATSEM sur les temps périscolaires et plus largement sur les semaines ?

**Les ATSEM ont le droit de savoir et de donner leur avis sur le sujet.**

Enfin, la question de notre rémunération est toujours d'actualité par ces temps ou tout augmente.

### **Pourquoi pas notre salaire ?**

En effet, Nantes annonce l'harmonisation du régime indemnitaire des rédacteurs de la Ville et de Nantes métropole. qui vont bénéficier chacun de 69 € supplémentaires.

La CGT y est favorable. Mais qu'en est-il des ATSEM qui n'ont pas d'équivalence de cadre d'emplois à Nantes métropole ?

Quand leur régime indemnitaire va-t-il augmenter sachant que celui-ci n'a pas été revalorisé depuis 2003.

Nous avons nous aussi besoin de voir notre pouvoir d'achat augmenter, et réclamons pour cela une augmentation de notre RI.

## **Y EN A MARRE**

Afin d'en discuter tous ensemble, ATSEM et organisations syndicales qui le souhaitent, nous vous proposons une réunion d'information mensuelle ouverte à tous :

**Le mercredi 23 mars 2011 de 10h00 à 12h00**

**16 rue du moulin à Nantes**

**C'est ensemble que nous pouvons faire bouger les choses.**

CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

06/04/2011

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : [syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr](mailto:syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr) Site internet : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)